



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PAYS HÔTE**



# **5 juin 2024 : RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE A INGRANDES- LE-FRESNE-SUR-LOIRE**

**| GUIDE POUR LES  
SPECTATEURS**

# PRÉAMBULE

La France se prépare à accueillir du 26 juillet au 11 août les Jeux Olympiques d'été pour la première fois depuis un siècle. Du 28 août au 8 septembre, elle organisera également les premiers Jeux Paralympiques d'été de son histoire.

Temps fort incontournable de cette olympiade, le **Relais de la Flamme** sillonne pendant 69 jours le territoire français (450 villes traversées et 6 territoires ultra marins) jusqu'à la cérémonie d'ouverture à Paris le 26 juillet 2024.

Après avoir traversé le Maine-et-Loire le 28 mai dernier, la Flamme Olympique fait une dernière étape dans le département le 5 juin 2024 à Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, dans le cadre du parcours en Loire-Atlantique.

La Préfecture de Maine-et-Loire est responsable de la sécurité et des secours tout au long de cette étape de célébration aux côtés de la Préfecture de Loire-Atlantique et de la collectivité impliquée dans le parcours de la Flamme.

Le dispositif de sécurité et de secours a fait l'objet de plus d'un an de travail avec la Préfecture de Loire-Atlantique, le Conseil départemental de Maine-et-Loire, la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, le Groupement de Gendarmerie de Maine-et-Loire, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire, Paris 2024 et le service dédié du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, la coordination nationale pour la sécurité (CNSJ) des Jeux Olympiques et Paralympiques.

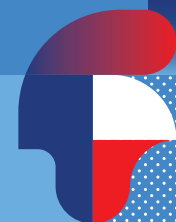
**Les services de l'État seront mobilisés pour assurer le bon déroulement du relais et garantir la sécurité de tous pour cette grande fête populaire.**



# SOMMAIRE

1. L'ETAPE A INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE ..... P 4
2. LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ..... P 5
3. LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ.....P 9

# 1. L'ETAPE A INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE



# 1.18

kilomètres de parcours

# 5

relayers

**11h00** : départ de la flamme rue de Bastille

**11h30** : arrivée de la flamme au Champ-de-Foire





Carte de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

## Village olympique

Village d'animations ouvert de 10h00 à 16h00

Démonstrations sportives : escrime, foot LFA, lancer de marteau...

Jeux : Labyrinthe, structures gonflables...

Stands : photo relais de la flamme et partenaires

Podium culturel avec animations musicales et concerts

chorales : « au fil de l'eau » et « Do Mi Sol »

Parade nautique sur la Loire : parade de bateaux, totes et canoës aux couleurs des JO

Restauration en extérieur sur la place de la rue du Champ de foire

Cinéma Saint Charles à 20h30 : Film de 2024 « L'esprit Coubertin »

## Arrêtés communaux

→ Réglementation de la circulation sur la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire du mardi 04 juin à 12h au mercredi 05 juin à 16h

→ Réglementation du stationnement sur la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire du mardi 04 juin à 12h au mercredi 05 juin à 16h

→ Autorisation temporaire de débit de boissons à l'association « Loire Foot Alliance » le 05 juin 2024 de 10h à 19h sur la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire



# 2.

## LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ



### Une forte mobilisation locale au service de la sécurité du relais

53

gendarmes mobilisés

14

sapeurs-pompiers

6

agents de la préfecture

67

bénévoles

6

secouristes

### Une gestion de l'événement au plus près du relais

- Coordination du relais au **centre opérationnel départemental (COD) de la Préfecture de Loire-Atlantique** à partir de 8h00. Présence d'un agent de la Préfecture de Maine-et-Loire pour faciliter la coordination et les échanges entre les deux départements.
- Mise en place du **centre opérationnel départemental de la Préfecture de Maine-et-Loire** déporté à Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire dès 9h30, lors du passage du relai de la flamme, colocalisé avec le **poste de commandement communal (PCC)** afin d'effectuer le suivi, et la coordination des événements festifs autour du relais par la commune sur l'ensemble de la journée du 05 juin 2024.

### Des mesures destinées à protéger le public et le relais de la flamme

Compte tenu du niveau de la menace terroriste dans notre pays, de la diffusion d'appels à perturber le relais de la flamme en Maine-et-Loire et de l'importante affluence des spectateurs attendue, Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire, a pris des mesures d'encadrement de l'événement destinées à protéger le public:

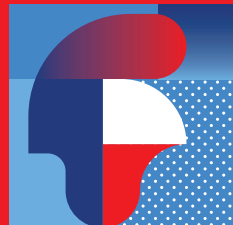
- Autorisation aux forces de sécurité intérieure de capter, d'enregistrer et de transmettre des images au moyen de caméras installées sur des aéronefs
- Interdiction de la navigation sur la Loire, à Angers aux abords d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire
- Interdiction de la détention, du transport et de l'utilisation d'engins pyrotechniques dans la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire du 04 juin à 9 h au 05 juin à 23 h
- Interdiction de la vente et du transport de carburant au détail dans la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire du 04 juin à 9 h au 05 juin à 23 h
- Interdiction de port et de transport sans motif légitime d'armes et d'objets pouvant constituer une arme dans la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire du 04 juin à 9 h au 05 juin à 23 h
- Interdiction des manifestations ou rassemblements revendicatifs susceptibles de se dérouler le 05 juin 2024 dans la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire entre 10h et 12h30.

### Des moyens spécialisés adaptés aux spécificités du relais à Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire

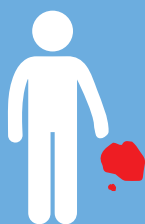
- La gendarmerie et les pompiers seront présents sur la Loire pour le secours à personne et le respect de l'ordre public.

# 3.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



→ Sur le bord de la route, je ne traverse pas la chaussée sans vérifier l'arrivée éventuelle de véhicules ou de relayeurs



→ Je ne jette pas mes déchets sur le bord du parcours



→ Les animaux de compagnie sont tenus en laisse



→ Je ne cours pas au côté des relayeurs pour ne pas gêner leur progression



→ Les enfants doivent être surveillés et les plus jeunes tenus par la main



→ Je ne gêne pas le ou les relayeurs pour faire des photos, vidéos ou selfies



# LES OBJETS INTERDITS SUR LES VILLAGES ANIMATIONS



**Armes, objets tranchants et contendants**  
*Weapons, sharps and blunt objects*



**Objets roulants**  
*Rolling objects*



**Contenants** (bouteilles en verre, boissons alcoolisées, aérosols)  
*Containers* (glass bottles, alcoholic beverages, aerosols)



**Objets encombrants** (sacs > 70L, casques)  
*Bulky items* (bags > 70L, helmets)



**Revendications** (bannières politiques, hampes rigides.)  
*Demands* (political banners, rigid poles...)



**Électronique** (lasers, mégaphones, drones)  
*Electronics* (lasers, megaphones, drones)



**Autres** (instruments, animaux domestiques (sauf de service), engins pyrotechniques et explosifs, drogue)  
*Other* (instruments, animals (except service animals), pyrotechnic and explosive devices, drugs)



# PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CONTACTS

### **Préfecture de Maine-et-Loire**

Place Michel Debré, 49 934 Angers CEDEX 9  
02 41 81 81 81

### **Préfecture de la Loire-Atlantique**

6 Quai Ceineray, 44000 Nantes  
02 40 41 20 20

### **Mairie d'Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire**

6 Rue des Recroits, 49123 Ingrandes  
02 41 39 20 21